COMMUNE DE RENDEUX

VENTE DE BOIS MARCHANDS CERTIFIES PEFC

le LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024 à 15H30

Commune de Rendeux : 35 lots y compris chablis

FE de Beffe : 1 lot y compris chablis

→ Vente lot par lot, par soumission

Salle Schérès, Route de Marche 11 à 6987 Rendeux

La vente sera suivie par la vente de bois marchands de la Commune de La Roche-en-Ardenne à 17h30.

Messieurs les amateurs sont priés de prendre toutes les dispositions financières pour que le permis d'exploitation leur soit délivré en temps utile.

Dépôt de toutes les promesses de caution : auprès du Président, une demi-heure avant la vente (dans une enveloppe distincte portant la mention « promesse de caution bancaire »).

Rendeux, le 14.06.2024

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

(s) NOEL Marylène

Le Bourgmestre,

(s) LERUSSE Cédric

Le cahier des charges pour la vente des coupes de bois est disponible auprès de l'Administration communale sur simple demande – 084/47.71.69

VENTE DE BOIS DU 23 septembre 2024

15H30

BOIS MARCHANDS : **35 LOTS communaux - 1 LOT FE Beffe**

RENSEIGNEMENTS UTILES OU S'ADRESSER

LIEU DE LA VENTE : Salle Schérès – route de Marche 11 6987 Rendeux

1. **GILLOT Laura, Agent Département Nature et Forêts – Triage n°1 Devantave**
 Tél : 0479/86.54.23
 Lots marchands : Lots 111 à 137 + Lot FE de Beffe
 - Pour la vente des lots marchands :
 * VISITE SUR RDV.

2. **SEBILLE Jean-Philippe, Laura, Agent Département Nature et Forêts – Triage n°2 Marcourt**
 Tél : 0477/78.13.66
 Lots marchands : Lots 200 à 210
 - Pour la vente des lots marchands :
 * VISITE SUR RDV.

3. **BERTRAND Nestor, Agent des Eaux et Forêts – 6987 CHEOUX**
 Tél : 0477/78.13.56
 Lots marchands : lots 370 à 384
 - Pour la vente des lots marchands :
 * VISITE SUR RDV.

Province de Luxembourg

Arrondissement de Marche-en-Famenne

COMMUNE DE RENDEUX

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique, du 27 juin 2024

Présents :

Cédric LERUSSE, Bourgmestre;
Elise SPEYBROUCK, Présidente;
Audrey CARLIER, Louis-Philippe COLLIN, Frédéric ONSMONDE, Échevins;
Benoît TRICOT, Albert CORNET, Marc RASKIN, Carole RASKIN, Dominique SONET, Sébastien DEPIERREUX, Conseillers;
Lucienne DETHIER, Présidente du CPAS;
Marylène NOEL, Directrice Générale;

(*) Mme DETHIER Lucienne, Présidente du CPAS, siège avec voix consultative

OBJET : VENTE DE BOIS - AUTOMNE 2024 - EXAMEN ET APPROBATION DES CONDITIONS DE LA VENTE DE BOIS MARCHANDS DU 23/09/2024.

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-36 ;

Vu le Décret du 15 juillet 2008 relatif au Code Forestier, notamment les articles 72 à 79 ;

Vu le Règlement Général de Police adopté au Conseil communal du 26 juin 2014 et notamment le Chapitre II, Section 7 portant sur l'exploitation forestière ;

Vu le nouveau cahier général des charges des ventes de bois arrêté par le Gouvernement wallon le 07 juillet 2016 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 10 septembre 2009 décidant d'adopter la charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne ;

Vu les états de martelage dressés par Mme S. LAMOTTE, Cheffe de cantonnement de La Roche-en-Ardenne, en date du 05.06.2024 ;

Considérant que la présente délibération est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Sur proposition du Collège communal ;

Par ces motifs ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à...

I. CONDITIONS DE VENTE

La vente des coupes de bois de l'exercice 2024 – Bois certifiés PEFC – aura lieu par voie d'adjudication publique pour les bois marchands le lundi 23 septembre 2024 à 15h30 :

a) conformément aux dispositions du Code Forestier du 15 juillet 2008 ;

b) aux clauses et conditions du cahier général des charges en vigueur à partir des ventes de l'exercice en cours ;
c) aux clauses particulières reprises sous le n° II ;
d) La vente publique concerne :

Bois communaux :
35 lots de bois, d'une contenance globale de 10.590,30 m³ de grumes et 277 m³ de houppiers.

Bois de la Fabrique d'église de Beffe :
1 lot de bois d'une contenance globale de 104,297 m³ de grumes.

II. CLAUSES PARTICULIERES

Article 1 : Mode d'adjudication.
En application de l'article 4 du cahier général des charges arrêté par le Gouvernement wallon le 07/07/2016, la vente se fera par voie d'adjudication publique.
Coupe ordinaire – futaie résineux et feuillus et chablis par combinaisons des enchères et soumissions.
Les soumissions seront exprimées en euros.
Les lots retirés ou invendus seront, sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par soumissions cachetées en une séance publique qui aura lieu le vendredi 22 novembre 2024 à 15 heures à Rendeux, Salle du Conseil communal, rue de Hotton 1 à 6987 RENDEUX.

Article 2 : Soumissions.
Les soumissions des lots devront être remises en mains propres du président de la vente, le jour de la vente, au fur et à mesure des soumissions (lot par lot).
Les soumissions seront rédigées selon le modèle annexé au présent cahier des charges.
Chaque soumission sera placée dans une enveloppe distincte portant la mention « vente du 23 septembre 2024 - RENDEUX / lot n° … (des bois communaux/des bois de la FE) / soumission ».
La promesse de caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises. Les promesses de caution bancaire non utilisées pourront être récupérées.
Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office.
De même, les photocopies et télécopies seront écartées ainsi que les soumissions non signées.
Les offres seront faites par lots séparés uniquement.
Toute soumission pour lots groupés sera exclue sauf mention explicite dans les commentaires des lots concernés conformément à l'art. 5 du cahier général des charges.

Article 3 : Bois scolytés résineux dans les coupes en exploitation.
Les bois verts seront facturés à 65 % du prix d'un bois sain de même catégorie, les bois secs à 35 %.
Le calcul du prix du bois sain de référence par catégorie de grosseur sera calculé en ventilant par catégorie le prix principal de vente du lot sur base des données du catalogue.

Article 4 : Bois chablis dans les coupes en exploitation.
Les chablis déracinés seront facturés à 80 % du prix d'un bois sain à qualité égale, les chablis cassés à 50 %.

Article 5 : Délais d'exploitation des chablis.
Sauf stipulation contraire au catalogue, les délais d'exploitation sont :
Coupes ordinaires et/ou extraordinaires, y compris les coupes définitives : abattage et vidange pour le 31/03/2026 (y compris ravalement des souches).
Chablis résineux : abattage et vidange pour le 31/03/2025.
Chablis feuillus : abattage et vidange pour le 30/06/2025.

Article 6 : Conditions d'exploitation.
Les conditions particulières propres à un lot spécifique sont reprises au catalogue, sous la description du lot.

Article 7 : Itinéraires balisés.
Certains sentiers, chemins et routes ont été balisés comme itinéraires de promenade pédestre, VTT, ou à ski. Les balises et panneaux sont fixés soit sur des poteaux indépendants, soit sur des arbres. L'attention

des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et du débardage pour que cette signalisation reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps. Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot, une balise ou un panneau lié au balisage devait être déplacé ou remis en place, cette opération sera effectuée sans aucun délai par l'adjudicataire, en accord avec le service forestier.

Article 8 : Etats des lieux.
Chaque lot devra faire l'objet d'un état des lieux.

Article 9 : Respect des voiries.
Le délai pour la remise en état des voiries devra être déterminé en accord avec la commune.

III. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES à obtenir auprès de :
Cantonnement du Département de la Nature et des Forêts - LA ROCHE-EN-ARDENNE
- Cheffe de cantonnement : LAMOTTE Sandrine, Val de Bronze 9 à 6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE (084/24.50.80) ;
- Triage de DEVANTAVE : GILLOT Laura (0479/86.54.23) ;
- Triage de MARCOURT : SEBILLE Jean-Philippe (0477/78.13.66) ;
- Triage de RENDEUX : BERTRAND Nestor (0477/78.13.56).

IV. EXPLOITATION FORESTIERE
Art. 25. Nonobstant les dispositions de l'article 15, l'exploitant notifie à la commune concernée, au plus tard deux jours ouvrables avant le début des opérations de débardage et de transport, les voies communales qui seront utilisées pour ces opérations jusqu'à ce que soit atteinte une route qui permette aisément le croisement de deux véhicules automoteurs sur toute sa longueur. La commune ou l'exploitant peut demander l'établissement d'un état des lieux contradictoire. A défaut d'un tel état des lieux, le chemin et ses abords sont réputés s'être trouvés en bon état avant les opérations de débardage ou de transport.

PAR LE CONSEIL

La Directrice Générale
(s) Marylène NOEL

Le Bourgmestre
(s) Cédric LERUSSE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice Générale

Marylène NOEL

Le Bourgmestre

Cédric LERUSSE

Bois communaux

LOT 111

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23

17,3675 Ha; 105 bois; cube moyen : 1727 dm³; circ moyenne : 126 cm; 181 m3 grumes

Comp/Pa : 214/10

Lieu(x) - dit(s)

CORBA ET PIERRYS - cpe 2

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 111									
Espèce		EPICEA		EPICEA					
Coupe		INFRASTRUCTURE		INFRASTRUCTURE					
Qualité		NORMAL		BORDURE					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	3	0,758 m³	1	0,204 m³	-	-	-	-
65	20,5	9	2,907 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	5		1		-		-	
85	27,0	8	7,185 m³	-	0,426 m³	-	-	-	-
95	30,0	6		-		-		-	
105	33,5	9		-		-		-	
115	36,5	6	22 m³	1	1,134 m³	-	-	-	-
125	40,0	3		-		-		-	
135	43,0	13		-		-		-	
145	46,0	9	45 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	6		-		-		-	
165	52,5	1		-		-		-	
175	55,5	8	40 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	3		-		-		-	
195	62,0	5	29 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	3		-		-		-	
215	68,5	2		-		-		-	
225	71,5	2	33 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		102	180 m³	3	1,764 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/111 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 214/10:2023/428, 214/10:2023/427

LOT 113

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23

0,4760 Ha; 125 bois; cube moyen : 649 dm³; circ moyenne : 85 cm; 81 m3 grumes

Comp/Pa : 511/1

Lieu(x) - dit(s)

CHAMP CHEVALIER - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 113

Espèce	EPICEA		EPICEA		EPICEA		PIN SYLVESTRE	
Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE		AMELIORATION	
Qualité	NORMAL		BORDURE		SEC		NORMAL	
Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45 14,5	5		-		-		2	
55 17,5	3	1,174 m³	-	-	3	0,594 m³	2	0,634 m³
65 20,5	8	2,440 m³	-	-	-	-	3	0,873 m³
75 24,0	8		1		-		10	
85 27,0	14	12 m³	3	2,124 m³	1	0,579 m³	3	5,947 m³
95 30,0	12		4		-		3	
105 33,5	3		3		-		-	
115 36,5	3	16 m³	1	7,188 m³	-	-	2	4,547 m³
125 40,0	1		2		-		1	
135 43,0	2		1		-		-	
145 46,0	-	4,951 m³	1	6,432 m³	-	-	-	1,399 m³
155 49,5	-		-		-		-	
165 52,5	-		-		-		-	
175 55,5	-	-	-	-	-	-	-	-
185 59,0	-	-	1	3,594 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.	59	37 m³	17	19 m³	4	1,173 m³	26	13 m³
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/113 Tri 001

LOT 113

Espèce	PIN SYLVESTRE							
Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	NORMAL							
Type	NORMAL							
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55 17,5	1	0,200 m³	-	-	-	-	-	-
65 20,5	4	1,192 m³	-	-	-	-	-	-
75 24,0	4		-		-		-	
85 27,0	2	2,812 m³	-	-	-	-	-	-
95 30,0	7		-		-		-	
105 33,5	1	6,211 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	19	10 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/113 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 511/1:2023/450, 511/1:2023/452, 511/1:2023/449, 511/1:2023/453, 511/1:2023/451

Remarques éventuelles pour le lot 113

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 130

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23

8,5253 Ha; 2914 bois; cube moyen : 88 dm³; circ moyenne : 39 cm; 257 m3 grumes

Comp/Pa : 312/1, 613/2

Lieu(x) - dit(s)

SUR CHANTRELLE - cpe 3, BOIS DEL CORE - cpe 6

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 130

Espèce	EPICEA		DOUGLAS		MELEZE HYBRIDE			
Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25 8,0	329		81		36		-	
35 11,0	567	40 m³	140	9,843 m³	40	2,988 m³	-	-
45 14,5	544		79		23		-	
55 17,5	303	115 m³	55	19 m³	10	4,122 m³	-	-
65 20,5	95	27 m³	19	5,206 m³	5	1,260 m³	-	-
75 24,0	17		7		2		-	
85 27,0	1	7,404 m³	5	5,150 m³	1	1,210 m³	-	-
Totaux Gr.	1 856	189 m³	386	39 m³	117	9,580 m³	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/130 Tri 001

LOT 130

Espèce	FEUILLUS DIVERS							
Coupe	AMELIORATION							
Qualité	CHAUFFAGE							
Type	NORMAL							
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25 8,0	319		-		-		-	
35 11,0	188	15 m³	-	-	-	-	-	-
45 14,5	41		-		-		-	
55 17,5	4	4,091 m³	-	-	-	-	-	-
65 20,5	3	0,549 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	555	20 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/130 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 613/2:2024/149, 312/1:2024/141, 613/2:2024/148, 613/2:2024/150

Remarques éventuelles pour le lot 130

La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (écartement entre cloisonnements de 30 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements) Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. Les bouleaux et les cerisiers tardifs marqués doivent être coupés. Les bouleaux marqués le long du cloisonnement central et en bordure du peuplement font l'objet d'un lot de bois de chauffage.

LOT 131

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23

2,1855 Ha; 586 bois; cube moyen : 205 dm³; circ moyenne : 50 cm; 120 m3 grumes

Comp/Pa : 611/1, 611/2

Lieu(x) - dit(s)

DERRIERE DARLOGNE - cpe 6

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 131

Espèce / Coupe / Qualité / Type		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE AMELIORATION SEC NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	40		11		-		-	
35	11,0	98	7,156 m³	21	1,619 m³	-	-	-	-
45	14,5	133		24		-		-	
55	17,5	88	36 m³	25	8,645 m³	-	-	-	-
65	20,5	44	15 m³	11	3,784 m³	2	0,640 m³	1	0,320 m³
75	24,0	14		4		-		-	
85	27,0	15	15 m³	1	1,588 m³	3	1,887 m³	3	1,887 m³
95	30,0	2		-		2		-	
105	33,5	-		1		3		1	
115	36,5	-	1,600 m³	-	1,006 m³	4	9,548 m³	-	1,006 m³
125	40,0	-		-		1		-	
135	43,0	-		-		3		-	
145	46,0	-	-	-	-	1	8,310 m³	-	-
Totaux Gr.		434	75 m³	98	17 m³	19	20 m³	5	3,213 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/131 Tri 001

LOT 131

Espèce / Coupe / Qualité / Type		FEUILLUS DIVERS AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	3		-		-		-	
35	11,0	2	0,147 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	9		-		-		-	
55	17,5	6	1,665 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	4	0,908 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	3	2,361 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		30	5,081 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/131 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 611/1:2024/144, 611/2:2024/145, 611/2:2024/146, 611/1:2024/147, 611/1:2024/143

Remarques éventuelles pour le lot 131

La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (écartement entre cloisonnements de 30 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements). Vu la présence d'une source, l'exploitation devra se faire idéalement par temps sec. Les bouleaux et feuillus divers marqués doivent être coupés.

LOT 132

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23

2,9493 Ha; 281 bois; cube moyen : 1784 dm³; circ moyenne : 132 cm; 501 m3 grumes

Comp/Pa : 641/2, 643/3

Lieu(x) - dit(s)

QUEUE DU BOIS MAYA - cpe 12, CHOASNAYE - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 132 Espèce	EPICEA		EPICEA		EPICEA		EPICEA	
Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		DEFINITIVE		DEFINITIVE	
Qualité	NORMAL		BORDURE		NORMAL		BORDURE	
Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75 24,0	1		-		-		-	
85 27,0	8	5,730 m³	-	-	-	-	-	-
95 30,0	21		-		4		1	
105 33,5	18		-		9		1	
115 36,5	24	67 m³	2	2,450 m³	19	37 m³	1	3,003 m³
125 40,0	7		2		29		4	
135 43,0	3		-		22		5	
145 46,0	4	25 m³	2	6,936 m³	19	124 m³	9	33 m³
155 49,5	-		4		9		7	
165 52,5	-		-		3		6	
175 55,5	-	-	1	12 m³	2	35 m³	8	54 m³
185 59,0	-		1		1		5	
195 62,0	-	-	1	7,450 m³	1	6,848 m³	1	20 m³
205 65,0	-		-		-		3	
215 68,5	-		-		-		2	
225 71,5	-		-		-		2	
235 75,0	-		-		-		2	
245 78,0	-	-	-	-	-	-	-	43 m³
255 81,0	-	-	-	-	-	-	1	7,158 m³
Totaux Gr.	86	98 m³	13	29 m³	118	203 m³	58	160 m³
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/132 Tri 001

LOT 132 Espèce	EPICEA							
Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	SEC							
Type	NORMAL							
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105 33,5	1		-		-		-	
115 36,5	1	2,317 m³	-	-	-	-	-	-
125 40,0	-		-		-		-	
135 43,0	-		-		-		-	
145 46,0	1	2,068 m³	-	-	-	-	-	-
155 49,5	2		-		-		-	
165 52,5	1	7,364 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	6	12 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/132 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 641/2:2024/151, 641/2:2024/154, 641/2:2024/155, 643/3:2024/167, 641/2:2024/153, 643/3:2024/166, 641/2:2024/152

Remarques éventuelles pour le lot 132

Pour la coupe définitive, exploitation sur lits de branches uniquement (écartement entre lits de branches d'environ 25 m) La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements . Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 133

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE — Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23

5,3000 Ha; 877 bois; cube moyen : 1462 dm³; circ moyenne : 122 cm; 1282 m3 grumes

Comp/Pa : 642/1

Lieu(x) - dit(s)

CHOASNAYE - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 133

Espèce	EPICEA	EPICEA	EPICEA	
Coupe	DEFINITIVE	DEFINITIVE	DEFINITIVE	
Qualité	NORMAL	BORDURE	SEC	
Type	NORMAL	NORMAL	NORMAL	

Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	5	3,275 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	52		-		-		-	
105	33,5	126		2		-		-	
115	36,5	219	455 m³	12	17 m³	-	-	-	-
125	40,0	200		7		2		-	
135	43,0	116		17		1		-	
145	46,0	69	647 m³	13	65 m³	-	4,766 m³	-	-
155	49,5	18		3		-		-	
165	52,5	9		1		-		-	
175	55,5	2	72 m³	1	12 m³	-	-	-	-
185	59,0	2	6,726 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		818	1 184 m³	56	94 m³	3	4,766 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/133 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 642/1:2024/169, 642/1:2024/170, 642/1:2024/168

Remarques éventuelles pour le lot 133

Pour la coupe définitive, exploitation sur lits de branches uniquement (écartement entre lits de branches d'environ 30 m). La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements. (écartement entre cloisonnements de 30 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements).

LOT 134

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23

5,5745 Ha; 328 bois; cube moyen : 2381 dm³; circ moyenne : 153 cm; 781 m3 grumes

Comp/Pa : 642/2

Lieu(x) - dit(s)

CHOASNAYE - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 134

Espèce		EPICEA		EPICEA					
Coupe		AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité		NORMAL		BORDURE					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
115	36,5	1	1,310 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	6		-		-		-	
145	46,0	128	282 m³	2	3,884 m³	-	-	-	-
155	49,5	134		1		-		-	
165	52,5	42		-		-		-	
175	55,5	10	478 m³	-	2,214 m³	-	-	-	-
185	59,0	4	14 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		325	775 m³	3	6,098 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/134 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 642/2:2024/171, 642/2:2024/172

Remarques éventuelles pour le lot 134

La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements. (écartement entre cloisonnements de 30 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements). Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 135

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23

10,3300 Ha; 448 bois; cube moyen : 877 dm³; circ moyenne : 92 cm; 393 m3 grumes; 17 m³ houppiers
Comp/Pa : 641/10

Lieu(x) - dit(s)

QUEUE DU BOIS MAYA - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 135

Espèce	EPICEA	EPICEA						
Coupe	AMELIORATION	AMELIORATION						
Qualité	BORDURE	SEC						
Type	NORMAL	NORMAL						
Circ. Diam.	Nombre Volume	Nombre Volume		Nombre Volume		Nombre Volume		
35 11,0	8	0,352 m³	-	-	-	-	-	-
45 14,5	22		-		-		-	
55 17,5	25	6,863 m³	-	-	-	-	-	-
65 20,5	36	10 m³	-	-	-	-	-	-
75 24,0	43		-		-		-	
85 27,0	52	52 m³	-	-	-	-	-	-
95 30,0	44		-		-		-	
105 33,5	43		1		-		-	
115 36,5	30	122 m³	-	1,049 m³	-	-	-	-
125 40,0	20		-		-		-	
135 43,0	16		-		-		-	
145 46,0	14	96 m³	1	2,303 m³	-	-	-	-
155 49,5	4		1		-		-	
165 52,5	3		-		-		-	
175 55,5	5	37 m³	-	2,670 m³	-	-	-	-
185 59,0	2		-		-		-	
195 62,0	-	7,924 m³	-	-	-	-	-	-
205 65,0	1		-		-		-	
215 68,5	-		-		-		-	
225 71,5	-		-		-		-	
235 75,0	1	12 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	369	344 m³	3	6,022 m³	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/135 Tri 001

LOT 135

Espèce		CHENE		HETRE		BOULEAU		AULNE GLUTINEUX	
Coupe		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-		-		2		-	
35	11,0	2	0,076 m³	-	-	4	0,218 m³	-	-
45	14,5	-		4		3		-	
55	17,5	1	0,140 m³	1	0,495 m³	4	0,849 m³	1	0,147 m³
65	20,5	-	-	5	1,135 m³	3	0,681 m³	1	0,227 m³
75	24,0	3		-		4		-	
85	27,0	-		2		6		1	
95	30,0	15	9,582 m³	-	0,916 m³	1	4,637 m³	-	0,463 m³
105	33,5	-		-		4		-	
115	36,5	-	-	-	-	-	2,820 m³	-	-
125	40,0	-		-		1		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	-	-	-	-	1,184 m³	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	-	2	3,466 m³	-	-	-	-
185	59,0	-		1		-		-	
195	62,0	-	-	2	6,710 m³	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-		1		-		-	
225	71,5	-	-	2	9,331 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		21	9,798 m³	20	22 m³	32	10 m³	3	0,837 m³
Houp./tail.			-		17 m³		-		-

931/2024/3443/2/135 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 641/10:2024/263, 641/10:2024/266, 641/10:2024/269, 641/10:2024/264, 641/10:2024/265, 641/10:2024/267

Remarques éventuelles pour le lot 135

Mesures prises au compas. Interdiction temporaire d''exploitation : nidification du 01 avril au 30 juin (exploitation = abattage, ébranchage mécanisé, débardage,,,,). La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (écartement entre cloisonnements de 30 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements, Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Débitage du houppier sur place. Délai d'exploitation fixé au 31/03/2025. Pas de prolongation possible. Les chênes marqués en double flash ne faut pas partie du lot.

LOT 136

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23

10,0500 Ha; 324 bois; cube moyen : 536 dm³; circ moyenne : 86 cm; 174 m3 grumes; 56 m³ houppiers

Comp/Pa : 641/10

Lieu(x) - dit(s)

QUEUE DU BOIS MAYA - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 136

Espèce		CHENE		HETRE					
Coupe		AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		12		-		-	
35	11,0	2	0,095 m³	23	1,263 m³	-	-	-	-
45	14,5	-		35		-		-	
55	17,5	2	0,294 m³	41	9,072 m³	-	-	-	-
65	20,5	1	0,227 m³	25	5,675 m³	-	-	-	-
75	24,0	3		17		-		-	
85	27,0	13		7		-		-	
95	30,0	20	18 m³	6	12 m³	-	-	-	-
105	33,5	11		4		-		-	
115	36,5	9	14 m³	3	4,968 m³	-	-	-	-
125	40,0	11		2		-		-	
135	43,0	4		3		-		-	
145	46,0	6	20 m³	4	9,323 m³	-	-	-	-
155	49,5	1		4		-		-	
165	52,5	3		3		-		-	
175	55,5	2	8,431 m³	5	19 m³	-	-	-	-
185	59,0	1		5		-		-	
195	62,0	-	1,504 m³	2	14 m³	-	-	-	-
205	65,0	1		2		-		-	
215	68,5	-		2		-		-	
225	71,5	-		1		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	1,834 m³	-	11 m³	-	-	-	-
255	81,0	-	-	1	4,925 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		91	64 m³	207	91 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			11 m³		45 m³		-		-

931/2024/3443/2/136 Tri 001

LOT 136

Espèce	EPICEA								
Coupe	AMELIORATION								
Qualité	BORDURE								
Type	NORMAL								
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	1	0,044 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	2	0,470 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	4	1,104 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	5	4,049 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	5		-		-		-	
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	1	5,791 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	2		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	2,768 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	1	2,865 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		26	17 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/136 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 641/10:2024/173, 641/10:2024/174, 641/10:2024/175, 641/10:2024/177, 641/10:2024/176

Remarques éventuelles pour le lot 136

Interdiction temporaire d'exploitation : nidification du 01 avril au 30 juin (exploitation = abattage, ébranchage mécanisé, débardage,...) La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements. En raison de : absence de cloisonnement le passage des machines sera concerté avec l'Agent forestier. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Débitage du houppier sur place.

LOT 137

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23

7,3900 Ha; 2455 bois; cube moyen : 89 dm³; circ moyenne : 39 cm; 219 m3 grumes

Comp/Pa : 641/1

Lieu(x) - dit(s)

QUEUE DU BOIS MAYA - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 137 Espèce / Coupe / Qualité / Type		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA CLOISONNEMENT NORMAL NORMAL		SITKA AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	311		70		4		141	
35	11,0	403	31 m³	110	8,130 m³	5	0,390 m³	208	15 m³
45	14,5	252		103		3		97	
55	17,5	124	50 m³	94	28 m³	-	0,330 m³	77	25 m³
65	20,5	35	9,800 m³	52	15 m³	-	-	35	9,590 m³
75	24,0	6		10		-		18	
85	27,0	-	2,424 m³	-	4,040 m³	-	-	4	8,832 m³
Totaux Gr.		1 131	93 m³	439	55 m³	12	0,720 m³	580	58 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/137 Tri 001

LOT 137 Espèce / Coupe / Qualité / Type		FEUILLUS DIVERS AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	191		-		-		-	
35	11,0	70	6,779 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	22		-		-		-	
55	17,5	8	3,090 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	1	0,227 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1	0,329 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		293	10 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/137 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 641/1:2024/182, 641/1:2024/178, 641/1:2024/181, 641/1:2024/183, 641/1:2024/179, 641/1:2024/180

Remarques éventuelles pour le lot 137

La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (écartement entre cloisonnements de 30 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Présence d'une zone humide à préserver. Les bouleaux marqués doivent être abattus.

LOT 200

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

1,5142 Ha; 181 bois; cube moyen : 490 dm³; circ moyenne : 80 cm; 89 m3 grumes

Comp/Pa : 455/1

Lieu(x) - dit(s)

VILLEZ - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 200

Espèce	DOUGLAS							
Coupe	AMELIORATION							
Qualité	NORMAL							
Type	NORMAL							
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55 17,5	11	1,463 m³	-	-	-	-	-	-
65 20,5	37	8,473 m³	-	-	-	-	-	-
75 24,0	56		-		-		-	
85 27,0	35	39 m³	-	-	-	-	-	-
95 30,0	24		-		-		-	
105 33,5	10		-		-		-	
115 36,5	7	38 m³	-	-	-	-	-	-
125 40,0	1	1,670 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	181	89 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/200 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 455/1:2023/318

Remarques éventuelles pour le lot 200

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 201

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

2,0000 Ha; 277 bois; cube moyen : 1311 dm³; circ moyenne : 121 cm; 363 m3 grumes

Comp/Pa : 322/2

Lieu(x) - dit(s)

QUEUE DU VAULT - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 201

Espèce		EPICEA		PIN SYLVESTRE					
Coupe		DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1		1		-		-	
85	27,0	-	0,447 m³	19	12 m³	-	-	-	-
95	30,0	2		28		-		-	
105	33,5	4		59		-		-	
115	36,5	1	6,623 m³	49	131 m³	-	-	-	-
125	40,0	6		37		-		-	
135	43,0	5		9		-		-	
145	46,0	10	35 m³	4	70 m³	-	-	-	-
155	49,5	14		-		-		-	
165	52,5	8		-		-		-	
175	55,5	8	70 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	7		-		-		-	
195	62,0	2	28 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1		-		-		-	
215	68,5	2	12 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		71	152 m³	206	213 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/201 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 322/2:2024/271, 322/2:2024/270

Remarques éventuelles pour le lot 201

Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 202

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

2,2759 Ha; 122 bois; cube moyen : 1179 dm³; circ moyenne : 112 cm; 144 m3 grumes

Comp/Pa : 621/1

Lieu(x) - dit(s)

BRULEES FANGES - cpe 6

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 202

Espèce	EPICEA		EPICEA		DOUGLAS			
Coupe	AMELIORATION		CHABLIS		AMELIORATION			
Qualité	NORMAL		SEC		NORMAL			
Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75 24,0	4		-		-		-	
85 27,0	19	14 m³	-	-	-	-	-	-
95 30,0	22		-		-		-	
105 33,5	18		1		2		-	
115 36,5	10	48 m³	1	1,896 m³	2	4,444 m³	-	-
125 40,0	10		3		3		-	
135 43,0	9		1		1		-	
145 46,0	5	39 m³	-	5,444 m³	3	12 m³	-	-
155 49,5	2		1		2		-	
165 52,5	1		-		1		-	
175 55,5	1	9,854 m³	-	2,007 m³	-	6,988 m³	-	-
Totaux Gr.	101	111 m³	7	9,347 m³	14	23 m³	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/202 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 621/1:2024/272, 621/1:2024/274, 621/1:2024/273

Remarques éventuelles pour le lot 202

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 203

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

8,0000 Ha; 632 bois; cube moyen : 466 dm³; circ moyenne : 78 cm; 294 m3 grumes

Comp/Pa : 622/2

Lieu(x) - dit(s)

ROUBIESTAY - cpe 6

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 203

Espèce	EPICEA							
Coupe	AMELIORATION							
Qualité	NORMAL							
Type	NORMAL							
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35 11,0	1	0,054 m³	-	-	-	-	-	-
45 14,5	6		-		-		-	
55 17,5	32	6,510 m³	-	-	-	-	-	-
65 20,5	115	32 m³	-	-	-	-	-	-
75 24,0	220		-		-		-	
85 27,0	168	187 m³	-	-	-	-	-	-
95 30,0	72		-		-		-	
105 33,5	16		-		-		-	
115 36,5	2	69 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	632	295 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/203 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 622/2:2024/275

Remarques éventuelles pour le lot 203

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 204

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

1,6689 Ha; 146 bois; cube moyen : 269 dm³; circ moyenne : 65 cm; 39 m3 grumes; 3 m³ houppiers

Comp/Pa : 452/10

Lieu(x) - dit(s)

TASSENIR - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 204

Espèce		CHENE		FEUILLUS DIVERS					
Coupe		AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	5	0,185 m³	5	0,190 m³	-	-	-	-
45	14,5	19		17		-		-	
55	17,5	19	3,857 m³	8	2,205 m³	-	-	-	-
65	20,5	14	2,576 m³	9	1,656 m³	-	-	-	-
75	24,0	10		11		-		-	
85	27,0	4		7		-		-	
95	30,0	1	4,645 m³	7	9,776 m³	-	-	-	-
105	33,5	-		3		-		-	
115	36,5	1	0,869 m³	2	3,839 m³	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	-	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		1		-		-	
165	52,5	1		1		-		-	
175	55,5	-	2,460 m³	-	4,070 m³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	1	2,961 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		74	15 m³	72	25 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			1 m³		2 m³		-		-

931/2024/3443/2/204 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 452/10:2023/326, 452/10:2023/327

Remarques éventuelles pour le lot 204

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 205

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

9,4060 Ha; 466 bois; cube moyen : 378 dm³; circ moyenne : 76 cm; 176 m3 grumes; 21 m³ houppiers

Comp/Pa : 221/10

Lieu(x) - dit(s)

FOCHALLES - cpe 2

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 205

Espèce		CHENE		HETRE		FEUILLUS DIVERS			
Coupe		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	3		-		-		-	
35	11,0	14	0,575 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	46		6		2		-	
55	17,5	76	13 m³	6	1,410 m³	6	0,820 m³	-	-
65	20,5	64	12 m³	10	2,070 m³	7	1,288 m³	-	-
75	24,0	56		3		5		-	
85	27,0	45		1		3		-	
95	30,0	23	43 m³	1	1,891 m³	2	3,686 m³	-	-
105	33,5	21		-		1		-	
115	36,5	20	31 m³	-	-	-	0,681 m³	-	-
125	40,0	18		-		1		-	
135	43,0	10		-		-		-	
145	46,0	8	44 m³	-	-	-	1,043 m³	-	-
155	49,5	2		-		-		-	
165	52,5	3		-		-		-	
175	55,5	2	17 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	1	2,714 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		412	163 m³	27	5,371 m³	27	7,518 m³	-	-
Houp./tail.			21 m³		-		-		-

931/2024/3443/2/205 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 221/10:2023/328, 221/10:2023/329, 221/10:2023/330

Remarques éventuelles pour le lot 205

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 206

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

8,0000 Ha; 1140 bois; cube moyen : 205 dm³; circ moyenne : 56 cm; 234 m3 grumes

Comp/Pa : 622/2

Lieu(x) - dit(s)

ROUBIESTAY - cpe 6

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 206

Espèce		EPICEA							
Coupe		AMELIORATION							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	2		-		-		-	
35	11,0	52	3,014 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	284		-		-		-	
55	17,5	433	108 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	266	73 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	70		-		-		-	
85	27,0	27	44 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	3		-		-		-	
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	1	5,064 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 140	233 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/206 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 622/2:2024/287

Remarques éventuelles pour le lot 206

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 207

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

0,5000 Ha; 21 bois; cube moyen : 4232 dm³; circ moyenne : 195 cm; 89 m3 grumes

Comp/Pa : 723/10

Lieu(x) - dit(s)

NASHEZ - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 207

Espèce		EPICEA							
Coupe		DEFINITIVE							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	2	5,705 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	2		-		-		-	
165	52,5	2		-		-		-	
175	55,5	2	16 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	3		-		-		-	
195	62,0	2	18 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1		-		-		-	
215	68,5	1		-		-		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	2	23 m³	-	-	-	-	-	-
255	81,0	1		-		-		-	
265	84,5	-		-		-		-	
275	87,5	1		-		-		-	
285	90,5	1	26 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		21	89 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/207 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 723/10:2023/517

Remarques éventuelles pour le lot 207

Le vendeur garantit la mesure de la circonférence sur le trait de griffe horizontal. Exploitation suspendue du 01/04 eu 30/06 - natura 2000

LOT 208

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

11,9431 Ha; 3147 bois; cube moyen : 101 dm³; circ moyenne : 41 cm; 319 m3 grumes

Comp/Pa : 421/2, 643/1, 651/1

Lieu(x) - dit(s)

ROUBIESTAY - cpe 4, CHOASNAYE - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 208

Espèce	EPICEA AMELIORATION		EPICEA AMELIORATION		EPICEA CLOISONNEMENT		EPICEA DEFINITIVE	
Coupe	NORMAL		SEC		NORMAL		NORMAL	
Qualité	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type								
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25 8,0	464		11		44		174	
35 11,0	687	45 m³	48	3,011 m³	92	5,068 m³	148	12 m³
45 14,5	545		16		120		119	
55 17,5	264	106 m³	4	2,648 m³	56	20 m³	66	20 m³
65 20,5	129	38 m³	2	0,604 m³	5	1,175 m³	32	7,328 m³
75 24,0	71		-		4		10	
85 27,0	25	45 m³	-	-	2	2,576 m³	2	4,528 m³
95 30,0	6		-		-		-	
105 33,5	1	5,440 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	2 192	239 m³	81	6,263 m³	323	29 m³	551	44 m³
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/208 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 643/1:2024/506, 421/2:2022/233, 643/1:2024/507, 651/1:2024/288, 651/1:2024/289, 421/2:2022/234

Remarques éventuelles pour le lot 208

Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 209

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

18,6801 Ha; 797 bois; cube moyen : 242 dm³; circ moyenne : 61 cm; 193 m3 grumes; 19 m³ houppiers

Comp/Pa : 321/10

Lieu(x) - dit(s)

SIROUX - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 209

Espèce	CHENE		CHENE		HETRE		FEUILLUS DIVERS	
Coupe	AMELIORATION		SANITAIRE		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	NORMAL		SEC		NORMAL		NORMAL	
Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25 8,0	-		-		56		-	
35 11,0	2	0,074 m³	-	-	79	4,698 m³	1	0,037 m³
45 14,5	2		-		128		3	
55 17,5	8	1,180 m³	-	-	135	31 m³	10	1,535 m³
65 20,5	14	2,576 m³	1	0,184 m³	122	25 m³	4	0,836 m³
75 24,0	25		1		72		-	
85 27,0	12		2		36		2	
95 30,0	9	15 m³	-	0,987 m³	20	48 m³	-	0,804 m³
105 33,5	8		2		9		-	
115 36,5	5	9,625 m³	3	3,927 m³	3	9,528 m³	-	-
125 40,0	3		1		4		-	
135 43,0	2		-		2		-	
145 46,0	1	7,288 m³	1	2,703 m³	1	9,103 m³	-	-
155 49,5	3		1		-		-	
165 52,5	2		1		-		-	
175 55,5	-	11 m³	-	3,856 m³	-	-	-	-
185 59,0	-		-		-		-	
195 62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205 65,0	-	-	1	3,296 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.	96	47 m³	14	15 m³	667	127 m³	20	3,212 m³
Houp./tail.		10 m³		2 m³		7 m³		-

931/2024/3443/2/209 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 321/10:2024/291, 321/10:2024/290, 321/10:2024/292, 321/10:2024/293

Remarques éventuelles pour le lot 209

Mesures prises au compas. Pas de prolongation possible. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 210

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

17,6482 Ha; 1194 bois; cube moyen : 433 dm³; circ moyenne : 74 cm; 517 m3 grumes; 126 m³ houppiers

Comp/Pa : 653/10

Lieu(x) - dit(s)

NASHEZ - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 210	CHENE		CHENE		HETRE		FEUILLUS DIVERS	
Espèce	CHENE		CHENE		HETRE		FEUILLUS DIVERS	
Coupe	AMELIORATION		SANITAIRE		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	NORMAL		SEC		NORMAL		NORMAL	
Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25 8,0	-		-		28		3	
35 11,0	-	-	-	-	101	5,178 m³	3	0,171 m³
45 14,5	-		1		153		8	
55 17,5	3	0,387 m³	1	0,203 m³	158	37 m³	20	2,856 m³
65 20,5	4	0,736 m³	2	0,368 m³	175	36 m³	7	1,288 m³
75 24,0	7		-		110		10	
85 27,0	13		5		96		9	
95 30,0	12	12 m³	-	1,785 m³	42	96 m³	1	7,021 m³
105 33,5	28		3		16		3	
115 36,5	14	31 m³	2	3,718 m³	20	31 m³	3	4,737 m³
125 40,0	23		1		10		1	
135 43,0	17		1		12		3	
145 46,0	7	57 m³	-	2,242 m³	8	42 m³	-	5,047 m³
155 49,5	7		2		4		-	
165 52,5	7		-		7		-	
175 55,5	1	34 m³	1	5,938 m³	4	38 m³	-	-
185 59,0	2		-		3		1	
195 62,0	2	13 m³	-	-	1	13 m³	-	2,960 m³
205 65,0	2		1		1		-	
215 68,5	1		-		1		-	
225 71,5	-		-		1		-	
235 75,0	-	11 m³	-	3,296 m³	1	18 m³	-	-
Totaux Gr.	150	159 m³	20	18 m³	952	316 m³	72	24 m³
Houp./tail.		40 m³		4 m³		80 m³		2 m³

931/2024/3443/2/210 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 653/10:2024/295, 653/10:2024/294, 653/10:2024/296, 653/10:2024/297

Remarques éventuelles pour le lot 210

Mesures prises au compas. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. N2000 : En peuplement feuillus, interdiction d'abattre les bois de plus de 100 cm de circonférence entre le 01/04 et le 30/06.

LOT 370

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

3,0000 Ha; 667 bois; cube moyen : 2444 dm³; circ moyenne : 148 cm; 1630 m3 grumes

Comp/Pa : 734/1

Lieu(x) - dit(s)

HAYA - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 370 Espèce / Coupe / Qualité / Type		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		PIN SYLVESTRE DEFINITIVE NORMAL NORMAL		MELEZE DEFINITIVE NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	7	2,275 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	11		-		-		-	
85	27,0	8	9,170 m³	-	-	1	0,546 m³	-	-
95	30,0	5		-		1		-	
105	33,5	12		-		9		1	
115	36,5	22	49 m³	1	1,338 m³	8	19 m³	2	3,810 m³
125	40,0	50		-		11		-	
135	43,0	80		2		7		7	
145	46,0	99	467 m³	3	9,720 m³	3	35 m³	4	21 m³
155	49,5	71		3		-		3	
165	52,5	74		6		-		5	
175	55,5	48	560 m³	3	32 m³	-	-	2	28 m³
185	59,0	33		3		-		1	
195	62,0	18	192 m³	2	17 m³	-	-	-	3,482 m³
205	65,0	7		3		-		1	
215	68,5	6		3		-		-	
225	71,5	1		3		-		-	
235	75,0	5		-		-		-	
245	78,0	1	120 m³	-	39 m³	-	-	-	4,338 m³
255	81,0	-		-		-		-	
265	84,5	-		-		-		-	
275	87,5	-	-	1	8,924 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		558	1 399 m³	33	108 m³	40	55 m³	26	61 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/370 Tri 003

LOT 370

Espèce		CHENE		HETRE		BOULEAU			
Coupe		DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	1	0,203 m³	-	-	1	0,145 m³	-	-
65	20,5	-	-	1	0,229 m³	1	0,229 m³	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	-		1		-		-	
95	30,0	-	-	-	0,484 m³	-	-	-	-
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	1	0,869 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		1		-		-	
135	43,0	-		1		-		-	
145	46,0	-	-	1	4,316 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		3	1,072 m³	5	5,029 m³	2	0,374 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/370 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 734/1:2024/200, 734/1:2024/203, 734/1:2024/206, 734/1:2024/202, 734/1:2024/205, 734/1:2024/201, 734/1:2024/204

Remarques éventuelles pour le lot 370

Pour la coupe définitive,exploitation sur lits de branches uniquement (écartement entre lits de branche d'environ 50 m). Largeur des cloisonnements ou lits de branches de 50 m maximum. La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (écartement entre cloisonnements de 50 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements). Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. En cas d'abattage mécanique, les souches seront ravalées au ras du sol. En raison de : cloisonnements, le passage des machines sera concerté avec l'Agent forestier. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 371

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

1,0000 Ha; 534 bois; cube moyen : 902 dm³; circ moyenne : 100 cm; 482 m3 grumes

Comp/Pa : 668/1

Lieu(x) - dit(s)

LE GIRIS - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 371 Espèce / Coupe / Qualité / Type	EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45 14,5	4		-		-		-	
55 17,5	4	1,452 m³	-	-	-	-	-	-
65 20,5	4	1,308 m³	-	-	-	-	-	-
75 24,0	16		-		-		-	
85 27,0	56	41 m³	-	-	-	-	-	-
95 30,0	114		1		-		-	
105 33,5	130		-		-		-	
115 36,5	70	294 m³	1	1,722 m³	-	-	-	-
125 40,0	45		2		-		-	
135 43,0	23		1		-		-	
145 46,0	5	111 m³	-	4,052 m³	-	-	-	-
155 49,5	1		-		-		-	
165 52,5	2		-		-		-	
175 55,5	1	11 m³	2	5,382 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.	475	460 m³	7	11 m³	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/371 Tri 003

LOT 371 Espèce / Coupe / Qualité / Type	CHENE DEFINITIVE NORMAL NORMAL		FEUILLUS DIVERS DEFINITIVE NORMAL NORMAL					
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25 8,0	1		-		-		-	
35 11,0	7	0,376 m³	2	0,102 m³	-	-	-	-
45 14,5	7		2		-		-	
55 17,5	5	1,313 m³	4	0,748 m³	-	-	-	-
65 20,5	7	1,449 m³	3	0,621 m³	-	-	-	-
75 24,0	4		-		-		-	
85 27,0	2		-		-		-	
95 30,0	4	4,114 m³	1	0,530 m³	-	-	-	-
105 33,5	3	2,271 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	40	9,523 m³	12	2,001 m³	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/371 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 668/1:2024/207, 668/1:2024/209, 668/1:2024/208, 668/1:2024/210

Remarques éventuelles pour le lot 371

Pour la coupe définitive,exploitation sur lits de branches uniquement (écartement entre lits de branche d'environ 50 m). Largeur des cloisonnements ou lits de branches de 50 m maximum. La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (écartement entre cloisonnements de 50 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements). Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. En cas d'abattage mécanique, les souches seront ravalées au ras du sol. En raison de : cloisonnements, le passage des machines sera concerté avec l'Agent forestier. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Les douglas et les mélèzes ne font pas partie de la vente.

LOT 372

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

3,1720 Ha; 210 bois; cube moyen : 2117 dm³; circ moyenne : 134 cm; 445 m3 grumes

Comp/Pa : 661/1

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DU RIS - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 372

Espèce	EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION SEC NORMAL	
Coupe								
Qualité								
Type								
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65 20,5	15	4,995 m³	2	0,666 m³	-	-	-	-
75 24,0	25		8		1		1	
85 27,0	16	22 m³	3	5,741 m³	2	1,926 m³	1	1,226 m³
95 30,0	8		2		2		-	
105 33,5	1		1		-		-	
115 36,5	-	7,625 m³	-	2,631 m³	3	6,097 m³	-	-
125 40,0	1		-		1		-	
135 43,0	-		-		2		1	
145 46,0	-	1,535 m³	-	-	1	7,816 m³	1	4,219 m³
155 49,5	-		-		3		-	
165 52,5	-		-		8		-	
175 55,5	-	-	-	-	8	55 m³	-	-
185 59,0	-		-		12		-	
195 62,0	-	-	-	-	16	103 m³	-	-
205 65,0	-		-		17		1	
215 68,5	-		-		10		-	
225 71,5	-		-		8		-	
235 75,0	-		-		3		-	
245 78,0	-	-	-	-	2	188 m³	-	4,277 m³
255 81,0	-	-	-	-	1	6,972 m³	-	-
Totaux Gr.	66	36 m³	16	9,038 m³	100	369 m³	5	9,722 m³
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/372 Tri 003

LOT 372

Espèce	MELEZE							
Coupe	AMELIORATION							
Qualité	NORMAL							
Type	NORMAL							
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75 24,0	1		-		-		-	
85 27,0	6	4,312 m³	-	-	-	-	-	-
95 30,0	8		-		-		-	
105 33,5	4		-		-		-	
115 36,5	2	13 m³	-	-	-	-	-	-
125 40,0	1		-		-		-	
135 43,0	1	3,241 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	23	21 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/372 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 661/1:2024/211, 661/1:2024/215, 661/1:2024/214, 661/1:2024/213, 661/1:2024/212

Remarques éventuelles pour le lot 372

Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. En raison de : plages de semis, le passage des machines sera concerté avec l'Agent forestier. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Lors de la vidange des bois, ces derniers seront évacués au fur et à mesure de l'exploitation car interdiction de débarder sur la route asphaltée de Jupille/Warizy.

LOT 373

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

9,4826 Ha; 2633 bois; cube moyen : 166 dm³; circ moyenne : 47 cm; 436 m3 grumes

Comp/Pa : 633/1, 662/2

Lieu(x) - dit(s)

NEUVE VOIE - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 373

Espèce	EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS	
Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	NORMAL		SEC		NORMAL		SEC	
Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25 8,0	191		21		37		3	
35 11,0	431	34 m³	59	4,478 m³	125	9,374 m³	14	1,019 m³
45 14,5	418		62		309		29	
55 17,5	176	92 m³	37	16 m³	267	98 m³	25	9,170 m³
65 20,5	39	12 m³	17	5,321 m³	187	61 m³	8	2,552 m³
75 24,0	3		1		105		10	
85 27,0	1	1,896 m³	-	0,439 m³	32	65 m³	7	8,579 m³
95 30,0	-		-		14		2	
105 33,5	-	-	-	-	3	14 m³	-	1,524 m³
Totaux Gr.	1 259	140 m³	197	26 m³	1 079	247 m³	98	23 m³
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/373 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 633/1:2024/218, 633/1:2024/222, 633/1:2024/220, 633/1:2024/221, 662/2:2024/216, 633/1:2024/217, 633/1:2024/219

Remarques éventuelles pour le lot 373

Prévenir les fermiers avant le début de l'exploitation pour le débardage qui se fera uniquement par temps sec. Réparation des dégâts aux prairies de suite après l'exploitation. Fermiers : Mr Schevers Alexandre de Warizy et Mr Legrand de Manant

LOT 374

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

1,8058 Ha; 134 bois; cube moyen : 154 dm³; circ moyenne : 47 cm; 21 m3 grumes

Comp/Pa : 669/2

Lieu(x) - dit(s)

DVT QUEUE DE VACHE - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 374

Espèce	DOUGLAS								
Coupe	AMELIORATION								
Qualité	NORMAL								
Type	NORMAL								
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	12		-		-		-	
35	11,0	25	1,814 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	38		-		-		-	
55	17,5	12	7,258 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	11	3,685 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	-	1,407 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	-		-		-		-	
105	33,5	1	0,975 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		102	15 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/374 Tri 003

LOT 374

Espèce	CERISIER TARDIF								
Coupe	SANITAIRE								
Qualité	CHAUFFAGE								
Type	NORMAL								
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	4	0,204 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	10		-		-		-	
55	17,5	10	2,540 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	4	0,996 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	2	1,736 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		32	5,476 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/374 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 669/2:2024/509, 669/2:2024/508

Remarques éventuelles pour le lot 374

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Obligation de couper les cerisiers tardifs mais peuvent rester sur place.

LOT 375

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

7,3180 Ha; 118 bois; cube moyen : 849 dm³; circ moyenne : 117 cm; 100 m3 grumes; 23 m³ houppiers

Comp/Pa : 665/10

Lieu(x) - dit(s)

LE GIRIS - GONSTAY - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 375		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHENE AMELIORATION SEC NORMAL		FEUILLUS DIVERS AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Espèce									
Coupe									
Qualité									
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-		-		1		-	
55	17,5	2	0,258 m³	-	-	1	0,206 m³	-	-
65	20,5	2	0,414 m³	-	-	3	0,552 m³	-	-
75	24,0	5		-		5		-	
85	27,0	10		-		1		-	
95	30,0	11	11 m³	1	0,501 m³	1	2,271 m³	-	-
105	33,5	11		1		3		-	
115	36,5	11	13 m³	1	1,163 m³	1	2,941 m³	-	-
125	40,0	6		1		5		-	
135	43,0	7		1		1		-	
145	46,0	7	23 m³	-	1,939 m³	-	6,785 m³	-	-
155	49,5	3		-		-		-	
165	52,5	5		-		1		-	
175	55,5	-	12 m³	-	-	-	1,529 m³	-	-
185	59,0	2		-		-		-	
195	62,0	4	11 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	1		-		-		-	
235	75,0	3	11 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		90	82 m³	5	3,603 m³	23	14 m³	-	-
Houp./tail.			22 m³		-		1 m³		-

931/2024/3443/2/375 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 665/10:2024/223, 665/10:2024/224, 665/10:2024/225

Remarques éventuelles pour le lot 375

Mesures prises au compas. Les plages de semis dléimitées par l' Agent forestier sont à préserver. Interdiction temporaire d'exploitation : du 01/01/2024 eu 30/06/2024 (exploitation = abattage, ébranchage mécanisé, débardage,...) Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Les arbres d'avenir marqués de cercle de couleurs rouges sont à préserver. Débitage du houppier sur place. Abattage suivant direction indiquée sur les bois concernés. Prévenir le fermier Mr LEGRAND Jean avant le début de l'exploitatiion pour le débardage des bois par sa prairie. Réparation des dégâts causés à la prairie de suite après l'exploitation. Les plages de semis d'érable seront à éviter lors de l'abattage et du débardage.

LOT 376

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

3,8741 Ha; 1525 bois; cube moyen : 58 dm³; circ moyenne : 36 cm; 88 m3 grumes

Comp/Pa : 662/10

Lieu(x) - dit(s)

NEUVE VOIE - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 376

Espèce	CHENE		HETRE		FEUILLUS DIVERS			
Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25 8,0	475		-		16		-	
35 11,0	538	33 m³	1	0,046 m³	33	1,822 m³	-	-
45 14,5	289		-		22		-	
55 17,5	93	38 m³	1	0,145 m³	6	2,850 m³	-	-
65 20,5	27	5,589 m³	-	-	6	1,242 m³	-	-
75 24,0	10		1		2		-	
85 27,0	2		-		2		-	
95 30,0	-	3,520 m³	1	0,848 m³	-	1,376 m³	-	-
Totaux Gr.	1 434	80 m³	4	1,039 m³	87	7,290 m³	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/376 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 662/10:2024/226, 662/10:2024/228, 662/10:2024/227

Remarques éventuelles pour le lot 376

Mesures prises au compas. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Les arbres d'avenir marqués de cercle de couleurs rouges sont à préserver. Prévenir le fermier Mr LEGRAND Jean avant le début de l'exploitatiion pour le débardage des bois par sa prairie. Réparation des dégâts causés à la prairie de suite après l'exploitation. .

LOT 377

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

3,4107 Ha; 1601 bois; cube moyen : 62 dm³; circ moyenne : 37 cm; 99 m3 grumes

Comp/Pa : 664/10

Lieu(x) - dit(s)

CHAMBRETTE - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 377 Espèce / Coupe / Qualité / Type		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		FEUILLUS DIVERS AMELIORATION NORMAL NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	505		33		-		-	
35	11,0	442	29 m³	61	3,433 m³	-	-	-	-
45	14,5	293		74		-		-	
55	17,5	91	38 m³	30	11 m³	-	-	-	-
65	20,5	27	5,589 m³	23	4,761 m³	-	-	-	-
75	24,0	11		8		-		-	
85	27,0	1		1		-		-	
95	30,0	-	3,398 m³	1	3,171 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 370	76 m³	231	22 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/377 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 664/10:2024/231, 664/10:2024/232

Remarques éventuelles pour le lot 377

esures prises au compas. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Les arbres d'avenir marqués de cercle de couleurs rouges sont à préserver. Prévenir le fermier Mr LEGRAND Jean avant le début de l'exploitatiion pour le débardage des bois par sa prairie. Réparation des dégâts causés à la prairie de suite après l'exploitation.

LOT 378

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

1,0000 Ha; 42 bois; cube moyen : 1156 dm³; circ moyenne : 130 cm; 49 m3 grumes; 12 m³ houppiers

Comp/Pa : 662/10

Lieu(x) - dit(s)

NEUVE VOIE - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 378

Espèce	CHENE		CHENE					
Coupe	AMELIORATION		CHABLIS					
Qualité	NORMAL		NORMAL					
Type	NORMAL		NORMAL					
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85 27,0	2		1		-		-	
95 30,0	1	1,201 m³	-	0,357 m³	-	-	-	-
105 33,5	3		-		-		-	
115 36,5	6	6,810 m³	-	-	-	-	-	-
125 40,0	8		1		-		-	
135 43,0	6		-		-		-	
145 46,0	6	25 m³	-	1,043 m³	-	-	-	-
155 49,5	6		-		-		-	
165 52,5	1		-		-		-	
175 55,5	-	12 m³	-	-	-	-	-	-
185 59,0	-	-	1	2,522 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.	39	45 m³	3	3,922 m³	-	-	-	-
Houp./tail.		11 m³		1 m³		-		-

931/2024/3443/2/378 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 662/10:2024/234, 662/10:2024/233

Remarques éventuelles pour le lot 378

Mesures prises au compas. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Débitage du houppier sur place. .

LOT 379

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

1,2092 Ha; 423 bois; cube moyen : 285 dm³; circ moyenne : 58 cm; 121 m3 grumes

Comp/Pa : 634/2

Lieu(x) - dit(s)

DEVANT RACELLE - cpe 6

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 379 Espèce / Coupe / Qualité / Type		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION SEC NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	4		-		1		-	
35	11,0	29	2,031 m³	1	0,063 m³	17	1,161 m³	-	-
45	14,5	66		4		30		-	
55	17,5	82	26 m³	1	0,696 m³	20	8,220 m³	-	-
65	20,5	56	19 m³	7	2,289 m³	16	5,504 m³	-	-
75	24,0	26		7		9		-	
85	27,0	16	23 m³	4	5,477 m³	6	7,995 m³	-	-
95	30,0	3		7		1		-	
105	33,5	3		2		1		-	
115	36,5	-	5,409 m³	2	9,574 m³	-	1,803 m³	-	-
125	40,0	-	-	1	1,405 m³	1	1,461 m³	-	-
Totaux Gr.		285	75 m³	36	20 m³	102	26 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/379 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 634/2:2024/511, 634/2:2024/512, 634/2:2024/510

Remarques éventuelles pour le lot 379

Les arbres d'avenir marqués de cercle de couleurs sont à préserver. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.
Lot Marchand 379 F.R. éclaircie de douglas

LOT 380

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

1,3322 Ha; 216 bois; cube moyen : 736 dm³; circ moyenne : 88 cm; 159 m3 grumes

Comp/Pa : 669/1

Lieu(x) - dit(s)

DVT QUEUE DE VACHE - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 380

Espèce	DOUGLAS		DOUGLAS		DOUGLAS			
Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	NORMAL		BORDURE		SEC			
Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45 14,5	1		-		-		-	
55 17,5	11	2,612 m³	-	-	4	0,900 m³	-	-
65 20,5	17	5,984 m³	-	-	4	1,408 m³	-	-
75 24,0	37		1		3		-	
85 27,0	46	47 m³	1	1,046 m³	3	3,387 m³	-	-
95 30,0	30		2		-		-	
105 33,5	26		3		-		-	
115 36,5	11	65 m³	2	6,722 m³	-	-	-	-
125 40,0	6		1		-		-	
135 43,0	1		1		-		-	
145 46,0	4	20 m³	-	3,037 m³	-	-	-	-
155 49,5	-	-	1	2,206 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.	190	141 m³	12	13 m³	14	5,695 m³	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

931/2024/3443/2/380 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 669/1:2024/514, 669/1:2024/513, 669/1:2024/515

Remarques éventuelles pour le lot 380

Les arbres d'avenir marqués de cercle de couleurs sont à préserver. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Lot Marchand 380 F.R. éclaircie de douglas. Prévenir Mr Legrand Jean du passage par la prairie communale qu'il exploite débardage par 4 cloisonnements. Débardage par temps sec ou forte gelée

LOT 381

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

0,4000 Ha; 128 bois; cube moyen : 1278 dm³; circ moyenne : 113 cm; 164 m3 grumes

Comp/Pa : 533/2

Lieu(x) - dit(s)

A LA SITATE - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 381

Espèce		EPICEA		EPICEA		MELEZE			
Coupe		DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité		NORMAL		BORDURE		BORDURE			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	16	12 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	31		1		-		-	
105	33,5	16		1		1		-	
115	36,5	19	70 m³	-	1,861 m³	-	1,113 m³	-	-
125	40,0	10		2		1		-	
135	43,0	3		2		1		-	
145	46,0	4	30 m³	5	16 m³	-	3,496 m³	-	-
155	49,5	2		1		-		-	
165	52,5	1		2		-		-	
175	55,5	-	6,781 m³	3	14 m³	-	-	-	-
185	59,0	-		1		-		-	
195	62,0	-	-	2	8,848 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		105	119 m³	20	41 m³	3	4,609 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/381 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 533/2:2023/75, 533/2:2023/76, 533/2:2023/77

Remarques éventuelles pour le lot 381

Le vendeur garantit la mesure de la circonférence sur le trait de griffe horizontal. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Présence de cours d'eau. Formulaire de demande d'autorisation de traversée à adresser au Directeur de Marche. Etat des lieux obligatoires des berges et du cours d'eau avant exploitation.

LOT 382

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

5,4049 Ha; 579 bois; cube moyen : 193 dm³; circ moyenne : 50 cm; 112 m3 grumes

Comp/Pa : 461/1, 534/2, 538/3

Lieu(x) - dit(s)

FAYS HE - NAMOSAY - cpe 5, L'AISANCE-PIERRIERE - cpe 11, CHAMP MADAME - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 382

Espèce		EPICEA		DOUGLAS					
Coupe		AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	5		32		-		-	
35	11,0	32	2,272 m³	58	4,686 m³	-	-	-	-
45	14,5	82		101		-		-	
55	17,5	86	29 m³	58	26 m³	-	-	-	-
65	20,5	41	14 m³	35	10 m³	-	-	-	-
75	24,0	5		24		-		-	
85	27,0	2	3,275 m³	11	16 m³	-	-	-	-
95	30,0	1		2		-		-	
105	33,5	-		3		-		-	
115	36,5	-	0,722 m³	1	5,652 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		254	49 m³	325	62 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/382 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 534/2:2023/277, 538/3:2023/281, 538/3:2023/280, 461/1:2023/279, 534/2:2023/278

Remarques éventuelles pour le lot 382

Débardage par la prairie de Monsieur Jean Legrand après avoir reçu l'autorisation

LOT 383

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

0,8900 Ha; 139 bois; cube moyen : 95 dm³; circ moyenne : 39 cm; 13 m3 grumes

Comp/Pa : 431/2

Lieu(x) - dit(s)

THIER DE MARCHE - cpe 4

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 383		EPICEA		DOUGLAS		PIN SYLVESTRE			
Espèce		EPICEA		DOUGLAS		PIN SYLVESTRE			
Coupe		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	28		10		1		-	
35	11,0	41	2,953 m³	4	0,448 m³	3	0,193 m³	-	-
45	14,5	19		3		2		-	
55	17,5	16	5,216 m³	3	0,915 m³	-	0,224 m³	-	-
65	20,5	2	0,580 m³	1	0,290 m³	-	-	-	-
75	24,0	5		-		-		-	
85	27,0	1	2,447 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		112	11 m³	21	1,653 m³	6	0,417 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/383 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 431/2:2022/309, 431/2:2022/307, 431/2:2022/308

Remarques éventuelles pour le lot 383

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

LOT 384

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

3,4682 Ha; 352 bois; cube moyen : 653 dm³; circ moyenne : 85 cm; 230 m3 grumes

Comp/Pa : 333/1, 932/1

Lieu(x) - dit(s)

FOND DE RINSET - cpe 9, ENTRE 2 CRESSES - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 384

Espèce		EPICEA		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS	
Coupe		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité		NORMAL		BORDURE		SEC		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	32	7,148 m³	-	-	2	0,442 m³	-	-
65	20,5	60	20 m³	-	-	6	1,980 m³	-	-
75	24,0	71		-		11		3	
85	27,0	33	51 m³	-	-	12	12 m³	2	2,575 m³
95	30,0	28		-		9		3	
105	33,5	13		1		3		10	
115	36,5	6	41 m³	2	3,135 m³	3	13 m³	13	27 m³
125	40,0	3		1		-		8	
135	43,0	-		-		-		8	
145	46,0	-	4,350 m³	2	4,950 m³	-	-	4	32 m³
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		2	
175	55,5	-	-	-	-	-	-	1	7,951 m³
Totaux Gr.		246	123 m³	6	8,085 m³	46	27 m³	54	70 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/3443/2/384 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 333/1:2021/236, 333/1:2021/237, 932/1:2021/234, 932/1:2021/233, 932/1:2021/235, 932/1:2021/232, 333/1:2021/238

Remarques éventuelles pour le lot 384

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

FE BEFFE

LOT 116

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE Propriété BEFFE F.E.

INFORMATIONS : GILLOT Laura, 0479 86 54 23, 0479 86 54 23

0,3723 Ha; 214 bois; cube moyen : 483 dm³; circ moyenne : 72 cm; 103 m3 grumes

Comp/Pa : 104/1, 105/1

Lieu(x) - dit(s)

Sur l'Espech - cpe 1, Al Fosse - cpe 1

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 116									
Espèce		EPICEA		EPICEA		EPICEA		EPICEA	
Coupe		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		DEFINITIVE	
Qualité		NORMAL		BORDURE		SEC		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	-	-	-	-	9	0,657 m³
45	14,5	-		-		-		15	
55	17,5	2	0,450 m³	-	-	-	-	15	5,535 m³
65	20,5	3	0,999 m³	-	-	-	-	17	5,729 m³
75	24,0	12		1		-		14	
85	27,0	11	13 m³	1	1,002 m³	-	-	6	10 m³
95	30,0	4		-		-		2	
105	33,5	2		-		1		1	
115	36,5	5	12 m³	1	1,170 m³	-	1,076 m³	-	2,600 m³
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	-		1		1		-	
145	46,0	-	1,516 m³	1	3,591 m³	-	1,904 m³	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-	-	1	2,554 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		40	28 m³	6	8,317 m³	2	2,980 m³	79	25 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/5044/2/116 Tri 001

LOT 116									
Espèce		EPICEA		EPICEA					
Coupe		DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité		BORDURE		SEC					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	3	0,186 m³	6	0,438 m³	-	-	-	-
45	14,5	4		12		-		-	
55	17,5	7	1,931 m³	4	2,612 m³	-	-	-	-
65	20,5	5	1,530 m³	6	2,022 m³	-	-	-	-
75	24,0	6		3		-		-	
85	27,0	6	6,012 m³	2	2,625 m³	-	-	-	-
95	30,0	7		1		-		-	
105	33,5	9		-		-		-	
115	36,5	1	15 m³	2	3,333 m³	-	-	-	-
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	2	4,520 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		51	29 m³	36	11 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2024/5044/2/116 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 104/1:2023/534, 104/1:2023/536, 105/1:2023/537, 105/1:2023/538, 105/1:2023/539, 104/1:2023/535

PEFC™
PEFC/07-21-1

ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA CERTIFICATION FORESTIERE

Ce document atteste que

RENDEUX CNE

Propriétaire forestier de 1722,00 ha situés en Région wallonne

- à signé la « Charte PEFC 2013-2018 pour la gestion forestière durable en Région Wallonne » telle que reprise dans le système de gestion PEFC de la Société Royale Forestière de Belgique et du Département de la Nature et des Forêts.
- participe à la certification régionale « Région Wallonne » définie par PEFC Belgique et le Référentiel Belge de Certification Forestière et reçoit le **numéro d'adhérent** suivant :

PEFC/07/21-1/1-235

Ses forêts font partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable

Numéro de certificat: **B-050201**

décerné au Département de la Nature et des Forêts

par: ECOCERT Environnement
36, Boulevard de la Bastille
F 75012 PARIS - France

Ce certificat est conforme aux exigences définies par le **Référentiel Belge de certification Forestière,** reconnu par l'Assemblée Générale de PEFC Council le 18 novembre 2013.

La présente attestation a été délivrée par :

Département de la Nature et des Forêts
Avenue Prince de Liège, 7
B 5100 NAMUR
Tel : 081/33.58.12
Personne à contacter : Michel BAILLIJ

Fait à Namur, le 15/07/2023
Signature :

M. BAILLIJ
Responsable environnemental pour le DNF

Cette attestation est **A CONSERVER** et reste valable 3 ans, sous réserve du maintien du certificat de gestion forestière durable octroyé par Ecocert.

Pour obtenir des informations complémentaires sur le certificat Ecocert, veuillez contacter ECOCERT ou le Département de la Nature et des Forêts. Le présent document atteste que le propriétaire forestier cité adhère à la certification forestière via un groupe ou une entité régionale disposant d'un certificat valable de gestion forestière. Copie de ce document devrait être jointe à vos catalogues de vente, factures, bordereaux, etc... comme pièce justificative. Le logo PEFC/07-21-01 n'est pas un logo individuel, mais celui de l'entité DNF + SRFB. Si vous désirez utiliser un logo PEFC personnel à des fins commerciales, une licence d'utilisation est nécessaire et doit faire l'objet d'une demande à adresser à PEFC-Belgique
Boulevard Bischoffsheim, 1-8, bte 3
Tél.02/223.44.21
Info@pefc.com

VENTE DE BOIS

BOIS CERTIFIES PEFC

RAPPELS D'IMPOSITIONS DU CAHIER GENERAL DES CHARGES

Article 31 : Délais d'exploitation

§1. *Délais d'abattage et de vidange*
Abattage et vidange des lots pour le 31 mars (sauf autres dispositions prévues dans les clauses particulières)
En cas de vente de chablis ou pour des motifs sanitaires, de sécurité ou culturales dûment libellés dans les clauses particulières, les délais seront fixés dans celles-ci.

§2. *Prorogation des délais d'exploitation*
La prorogation d'exploitation n'est pas automatique, elle est une procédure exceptionnelle. L'acheteur qui ne pourrait terminer l'abattage, le façonnage des houppiers ou la vidange, dans les délais prévus, devra demander une prorogation au Chef de Cantonnement du DNF du ressort, au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai normalement prévu. La demande ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Le paiement de l'indemnité d'abattage sera effectué anticipativement au début de la période de prorogation. Les autres règles relatives aux prorogations des délais sont détaillés à l'article 31 du cahier général des charges.

Article 33 : Sanction : exploitation d'office
Si l'acheteur n'effectue pas, dans les délais fixés, les travaux que le cahier des charges lui impose et si la prorogation de délai demandée est refusée, conformément à l'article 31, le vendeur, sur proposition du Directeur du DNF, se réserve le droit d'exploiter la coupe en retard, aux frais, risques et périls de l'acheteur. Les frais seront, dans ce cas, payables au Receveur de l'administration venderesse dans le mois de la notification adressée à l'acheteur par lettre recommandée à la poste; ils produiront, le cas échéant, l'intérêt prévu à l'article 26.

Article 49 : Mesures cynégétiques et "Natura 2000"
Les acheteurs sont tenus par les restrictions d'accès à la forêt, prévues par les cahiers des charges de location du droit de chasse. A défaut de restrictions prévues, la circulation en forêt et sur les coupes est toujours interdite les jours de battue.
Le Service forestier est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur concernant les dates des jours de battues et des restrictions prévues.
Le Service forestier est également tenu d'informer les acheteurs des prescriptions des arrêtés de désignation des sites "Natura 2000".

RAPPELS D'IMPOSITIONS DU CODE FORESTIER

Art. 87. A l'expiration du délai fixé par le cahier des charges ou à l'expiration du délai accordé en application de l'article 85, alinéa 1er ou 2, le vendeur peut accorder, par lettre recommandée avec accusé de réception, un ultime délai d'exploitation d'une durée de deux mois. A l'expiration de ce délai, les arbres non abattus sont considérés comme abandonnés par l'acheteur et redeviennent de plein droit la propriété du vendeur, sans intervention préalable du juge, sans indemnité et sans préjudice de dommages et intérêts.

SOUMISSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du *(date)*	
A *(lieu)*	
Propriétaire	

Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :
NOM PRENOM :
ADRESSE
.....
TEL..... GSM.....
(REPRESENTE PAR)

Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée
la somme de €,
soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.

☐ Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°
☐ Je déclare ne pas être assujetti à la TVA

Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :

☐ **soit** je joins la **promesse d'engagement** à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ;

☐ **soit** je paie immédiatement **au comptant**, séance tenante, par :

- ☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;
- ☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement.

Si j'opte pour le paiement au comptant, je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1er et 45 du cahier des charges.

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

SOUMISSION : Modèle pour lot < 35 m3

selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges

Vente de bois du *(date)*	
A *(lieu)*	
Propriétaire	

Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :

NOM PRENOM :

ADRESSE

.....

TEL..... GSM.....

(REPRESENTE PAR)

Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée

la somme de €,

soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.

☐ Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°

☐ Je déclare ne pas être assujetti à la TVA

Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :

✓ je présente comme caution physique :

NOM PRENOM :

ADRESSE

.....

TEL..... GSM.....

PROFESSION :

✓ ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges :

☐ **soit** immédiatement **au comptant**, séance tenante, par :

☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;

☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement ;

☐ en numéraire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal marque son accord ;

☐ **soit** dans les dix jours calendrier de la vente, **par un virement** bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur régional / Directeur financier communal de l'Administration venderesse.

(*) : Biffer la mention inutile

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire — La caution physique

(signature) — (signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle A)

selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Vente de bois du *(date)*	
A *(lieu)*	
Propriétaire	

Par la présente, l'organisme de cautionnement *(nom et adresse de l'organisme de cautionnement)*
.....
.....
.....
s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de *(nom et prénom du soumissionnaire)*
.....
domicilié à *(adresse)*
.....
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de €
soit *(en toutes lettres)*euros,
laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le *(date de la vente + 4 mois)*

Le présent engagement prendra fin :
- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- et en tout cas au plus tard le *(date de la vente + 4 mois)*

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle B)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement *(nom et adresse de l'organisme de cautionnement)*
.....
.....
.....
s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de *(nom et prénom du soumissionnaire)*
.....
domicilié à *(adresse)*
.....
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de €
soit *(en toutes lettres)*euros,
laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA,
en faveur de (*) , propriétaire des bois,
et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se tiendra
le *(date)* (**)
à *(lieu)* (**)

(*) : à compléter par le Receveur régional / Directeur financier communal ou le représentant du propriétaire
(**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le

Le présent engagement prendra fin :
- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
- et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE

selon l'article 15 du cahier général des charges

Je soussigné, Receveur régional / Directeur financier communal ou représentant du propriétaire :

.....

déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :

.....euros

délivrée par *(organisme de cautionnement)*

.....

afin de garantir au profit de la Région wallonne l'offre de *(soumissionaire)*

.....

lors de la vente de bois du *(date)*

à *(lieu)*

☐ a été utilisée à concurrence d'un montant de €

soit *(en toutes lettres)* euros

frais et TVA compris

☐ n'a pas été utilisée

Fait à, le

Le Receveur régional / Directeur financier communal

(signature)

Le représentant du propriétaire

(signature)

CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges

A Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal

Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal,

Par la présente, l'organisme de cautionnement *(nom et adresse de l'organisme de cautionnement)*
.....
.....
.....
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de *(nom et prénom du soumissionnaire)*
.....
domicilié à *(adresse)*
.....
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de€ (1)
soit *(en toutes lettres)*euros,
laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de
.....
dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris, lors de la vente qui s'est tenue
le *(date)*
à *(lieu)*

(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA

Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :

..... € le au plus tard
..... € le
..... € le

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal, nos salutations distinguées.

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

MODELE DE PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX

AVANT OU APRES EXPLOITATION

(A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES)

Je soussigné(e),

-, administrateur-délégué de l'entreprise[(1)],
-, gérant de l'entreprise[(1)],
-, entrepreneur indépendant[(1)],

enregistré(e) sous le numéro de TVA,

déclare que Madame/Monsieur[(1)],

me représente valablement pour l'établissement de l'état des lieux avant ou après l'exploitation des coupes de bois sur le territoire wallon, pour la période s'étalant du

au

Fait à, le

Signature :

Cachet de l'entreprise :

[(1)] Biffer les mentions inutiles